

16 juil 2015 -15:37

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2015

Promotion de l'emploi dans le secteur de la culture du champignon

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la promotion de l'emploi dans le secteur de la culture du champignon.

Le projet vise à prolonger le montant forfaitaire de 400.000 euros prévu pour la promotion de l'emploi dans le secteur du champignon pour les années 2014, 2015 et 2016. Ce montant permettra d'octroyer des primes de 7.500 euros maximum aux entreprises actives du secteur, à condition qu'une convention collective de travail soit conclue au sein de la commission paritaire compétente. Les partenaires sociaux du secteur se sont mis d'accord pour conclure une nouvelle convention collective pour la période 2014-2016. Le montant forfaitaire est versé par la gestion globale de la sécurité sociale au Fonds social et de garantie pour l'horticulture.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 40 de la loi-programme du 27 avril 2007 en faveur de la promotion de l'emploi dans le secteur du champignon

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>